

BTS tertiaires – Groupe 1

[Management des Unités Commerciales, Assurance, Banque, Communication, Professions Immobilières, Notariat]

Épreuve écrite de langues vivantes - ESPAGNOL -

Dossier rédigé par Monsieur Julien Laffargue, Chargé de Mission BTS pour l'espagnol, sous couvert de Monsieur Jean-Charles Pineiro, IA-IPR d'espagnol de l'Académie d'Amiens

1) Textes officiels :

Durée de l'épreuve : 2h – Un dictionnaire unilingue est autorisé en Communication. Pour les 5 autres BTS, l'usage d'un dictionnaire bilingue est permis.

Coefficients : Management des Unités Commerciales : 1,5 ; Assurance : 1 ; Banque : 1 ; Communication : 2 ; Professions Immobilières : 1 ; Notariat : 1

Niveau requis : B1

➤ **Management des Unités Commerciales :**

« - 1a et 1b (enregistrement proposé à l'écoute collective) – L'épreuve comporte un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : traduction, interprétation, résumé, compte rendu, présentation en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère.

- 2 – L'épreuve comprend un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel ; résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français. »

➤ **Assurance :**

« L'épreuve comporte un ou plusieurs exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- traduction, interprétation, résumé, compte-rendu, présentation, en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère ;

- réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel : résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français. »

➤ **Banque :**

« L'épreuve comporte un ou plusieurs exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- traduction, interprétation, résumé, compte-rendu, présentation, en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère ;

- réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel : résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français. »

➤ **Communication :**

« Support(s) pour l'écrit : Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est en relation avec la profession et qui n'excèdera pas 50 lignes.

Exercices : deux exercices de même pondération sont proposés :

- Compréhension de l'écrit : Rédiger en français un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles à partir d'un texte ou d'un dossier en langue étrangère en relation avec l'activité professionnelle.

- Expression écrite : Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (présentation, analyse, argumentation, document commercial) pouvant prendre appui sur un document en langue étrangère ou en français (document de communication interne ou externe, extrait de rapport, essai, fiction en relation avec un aspect du monde professionnel). »

➤ **Professions Immobilières :**

« - Points 1a) et 1b) – L'épreuve comporte un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : traduction, interprétation, résumé, compte-rendu, présentation en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère.

- Point 2 – L'épreuve comporte un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel ; résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français. »

➤ **Notariat :**

« L'épreuve comporte un ou plusieurs exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- traduction, interprétation, résumé, compte-rendu, présentation, en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère ;
- réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel : résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français. »

2) Présentation de l'épreuve écrite :

L'épreuve écrite a évolué en 2011 : les nouveaux exercices d'examen sont le fruit d'un recoupement des référentiels des différents BTS du tertiaire composant le groupe 1 et s'inspirent directement de ceux proposés dans d'autres BTS (CI, AM, etc.).

Le document servant de support à l'épreuve est un article tiré de la presse écrite hispanique à caractère socio-économique ; il peut être la présentation d'une firme espagnole ou traiter du monde professionnel ou encore de la vie en entreprise de façon plus générale. A partir de ce document textuel, le candidat doit réaliser deux activités :

- un exercice de compréhension écrite (compte rendu en français)
- un exercice d'expression écrite en LVE

A noter que les propositions de grilles d'évaluation pour l'épreuve écrite sont disponibles à la page 3 de ce dossier.

1. La compréhension écrite (10 points)

Les textes officiels ne donnent aucune indication précise quant à la forme que doit adopter le compte rendu en français. Il serait bon de prendre en considération certains paramètres et surtout de faire preuve de bon sens pour mener à bien cet exercice :

- L'exercice du compte rendu relève de la concision puisqu'un nombre de mots restreint est imposé au candidat.
- L'important est que les idées-force du document support apparaissent dans la production écrite du candidat, que celle-ci soit rédigée dans une langue intelligible (respect de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe) et enfin qu'une démarche rédactionnelle cohérente soit clairement définie (tri, regroupement, organisation et hiérarchisation des idées).
- Le candidat peut éventuellement introduire son compte rendu en citant l'auteur et la source. Une entrée en matière plus directe du type : "*l'entreprise X été créée en 19NN à Barcelone par Y*" est également envisageable.
- De même, il peut sembler peu utile que le candidat rédige une conclusion (ce n'est pas une dissertation). Il ne doit pas non plus émettre de jugement d'ordre appréciatif ou donner ses impressions. Il s'agit d'un exercice de compréhension et non pas de réflexion personnelle.

2. L'expression écrite (10 points)

Le candidat doit traiter en espagnol - sous la forme d'un essai construit et en un nombre de mots limités (250 mots) - une question qui prend appui sur le texte et qui est suffisamment ouverte pour qu'il puisse faire appel à son vécu professionnel et/ou s'appuyer sur ses connaissances sur son domaine professionnel.

On attendra du candidat :

- qu'il prouve qu'il sait traiter des sujets en rapport avec le monde professionnel.
- qu'il définisse clairement une démarche rédactionnelle cohérente (tri, regroupement, organisation et hiérarchisation des idées et des arguments).
- qu'il démontre qu'il maîtrise une langue relativement riche tant au plan lexical que grammatical et syntaxique.

PROPOSITION DE FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION
POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES DU GROUPE 1 DES BTS

ESPAGNOL – NIVEAU B1

1. Compte rendu en français (10 points)

Compréhension du message écrit (6 points)

Degré 1 : Relève des éléments du/des document(s) de façon incomplète ou erronée ; d'importantes erreurs de compréhension : 1 1,5 2

Degré 2 : Certaines informations essentielles ont été saisies mais des erreurs de compréhension subsistent : 2,5 3 3,5 4 4,5

Degré 3 : Les informations principales ont été comprises et la cohérence d'ensemble du/des document(s) bien saisie ; si quelques lacunes de compréhension demeurent, elles sont très secondaires : 5 5,5 6

Recevabilité linguistique – langue française (4 points)

Degré 1 : Lexique et contrôle grammatical (quasiment) inintelligible : 0,5 1

Degré 2 : Sens général clair mais des erreurs élémentaires fréquentes (accords, temps) ; répertoire lexical restreint ; syntaxe maladroite : 1,5 2 2,5

Degré 3 : Sens clair malgré des erreurs occasionnelles ; vocabulaire élémentaire bien maîtrisé ; syntaxe simple le plus souvent correcte ; contrôle grammatical suffisant : 3 3,5

Degré 4 : Peu d'erreurs ; aisance grammaticale ; vocabulaire spécifique employé et réutilisé ; syntaxe de qualité : 4

2. Expression écrite (10 points) :

Traitement du sujet (4 points)

Degré 1 : Hors sujet – Question non comprise ou partiellement comprise : 0 0,5 1

Degré 2 : Question comprise mais traitement superficiel et/ou sans logique : 1,5 1 2 2,5

Degré 3 : Développement bien structuré et argumenté dans l'ensemble : 3 3,5 4

Recevabilité linguistique – langue espagnole (6 points)

Degré 1 : Lexique et contrôle grammatical (quasiment) inintelligible : 0,5 1 1,5

Degré 2 : Sens général clair mais des erreurs élémentaires fréquentes (accords, temps) ; répertoire lexical restreint ; syntaxe maladroite : 2 2,5 3

Degré 3 : Sens clair malgré des erreurs occasionnelles ; vocabulaire élémentaire bien maîtrisé ; syntaxe simple le plus souvent correcte ; contrôle grammatical suffisant : 3,5 4 4,5

Degré 4 : Peu d'erreurs ; aisance grammaticale ; vocabulaire spécifique employé et réutilisé ; syntaxe de qualité : 5 5,5 6